

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 18 juillet 2024

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de juillet
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Nombre de membres			Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	<b>Présents :</b> Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES
23	23	23	<b>Présents par procuration :</b> Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND
Date de la convocation : 28 juin 2024			<b>Absent :</b>
Date d'affichage : 28 juin 2024			<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 23			
Contre : 0			
Abstention : 0			

**OBJET :** Intégration de la commune à l'expérimentation portée par le Département du Cantal relative au développement du photovoltaïque par le dispositif de l'autoconsommation collective

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 5 juin 2024, l'assemblée a validé et soutenu le principe d'une expérimentation sur le territoire communal portant sur la mise en place d'une structure associant différents acteurs sur la production et l'autoconsommation collective d'énergies renouvelables.

Il convient d'apporter des précisions quant à cette expérimentation : le Département du Cantal a initié par délibération du 29 mars 2024 une expérimentation au travers du projet de déploiement de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments identifiés sur le territoire de la commune de Murat. Ainsi, cette opération tend à la mise en œuvre d'un dispositif dit d'autoconsommation collective, dispositif innovant consistant à consommer et à partager l'énergie produite par les pan

Date de transmission de l'acte: 22/07/2024

Date de réception de l'AR: 22/07/2024

015-200071702-DE\_069\_2024-DE

A G E D I

distants géographiquement. Ces entités sont réunies dans un collectif et peuvent à la fois être producteurs et consommateurs ou seulement consommateurs. L'objectif est ainsi de relier entre eux les bâtiments éligibles appartenant à la Commune, au Département mais aussi à d'autres partenaires publics et privés tels que la SEM Super Lioran Développement ou encore Hautes Terres Communauté.... et les entreprises agricoles, commerciales, industrielles et ou artisanales qui le souhaiteront.

Une convention de partenariat établira ainsi les liens entre les différents partenaires et désignera le Département comme coordonnateur notamment dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à retenir, à terme, le candidat le plus à même de répondre aux attentes de partenaires en terme de déploiement du photovoltaïque sur leurs propriétés respectives, en travaillant ainsi sur la valorisation de leur patrimoine par une décarbonisation progressive et la recherche de solutions au manque de ressources grandissant devant le coût de l'énergie qui ne cesse de croître, de partage de la valeur sur le territoire et de développement durable.

Cette convention listera par ailleurs les bâtiments communaux proposés à l'expérimentation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1-4 et suivants ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Vu la délibération n° 24CD01-11 du Conseil départemental en date du 29 mars 2024 portant sur la mise en place d'une expérimentation sur le photovoltaïque sur le territoire de la commune de Murat ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 2024 portant soutien au projet départemental d'expérimentation sur le territoire de la commune de Murat – Énergies renouvelables ;

Considérant l'intérêt environnemental mais aussi économique du dispositif dit de l'autoconsommation collective ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- CONFIRME la volonté d'intégrer l'expérimentation portée par le Département du Cantal et relative au développement du photovoltaïque par le dispositif de l'autoconsommation collective ;

- DONNE DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE pour signer la convention de partenariat fixant les objectifs communs entre le Conseil départemental du Cantal, la Commune, la SEM Super Lioran Développement et Hautes Terres Communauté et désignant le Département comme coordonnateur de l'opération notamment dans le cadre du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. A l'issue, les résultats de celui-ci et le choix final seront présentés pour décision lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal ;

- DONNE DELEGATION A MONSIEUR DE MAIRE pour signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette expérimentation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-11 du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 22/07/2024

Date de réception de l'AR: 22/07/2024

015-200071702-DE\_069\_2024-DE

A G E D I